LOIRE-ATLANTIQUE
pêche et plaisance

Port de Pêche
BP 90 - 44490 Le Croisic
Tel : 33 (0) 2 40 23 02 02
Fax : 33 (0) 2 40 23 27 14
peche.lecroisic@lapp44.fr

Saeml au capital de 600.000€
Siret 52400775400012
TVA intra 49524007754
APE 5222 Z

COMITE CONSULTATIF DE LA HALLE A MAREE DU CROISIC

Compte rendu de la réunion du 29 novembre 2019

La réunion du comité consultatif de la Halle à Marée du port du Croisic a eu lieu le vendredi 29 novembre 2019 **à 10h30** dans la salle de la criée sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan technique au 30 septembre 2019
2. Situation des travaux en cours
3. Point sur le Syndicat Mixte
4. Barème 2020
5. Questions diverses

1. Bilan au 30 septembre 2019

M. PALLADIN dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et du Croisic en particulier au 30 septembre 2019.

Au Croisic le tonnage a pu être maintenu malgré une baisse d'apport de certaines espèces.

A La Turballe, l'année 2019 sera de nouveau une très bonne année de germon avec des débarquements en hausse de 17 % par rapport à 2018.

Sur l'ensemble des ports, les chiffres à fin novembre sont identiques à ceux de 2018.

2. Situation des travaux en cours

Un point est fait des différents investissements au cours parmi lesquels :

- ☞ Le chantier de remplacements des installations frigorifiques dont le marché doit être lancé début décembre.

3. Point sur le syndicat mixte

M. PALLADIN expose au conseil les évolutions à venir sur la gestion des ports avec la création d'un Syndicat Mixte qui se substituera au département au 1r janvier 2020 dans ses missions d'entretien et de financement des infrastructures (quais, terre-plein) et sera chargé du lancement des prochains appels d'offres pour la gestion des ports qui lui ont été transférés (Pornic en 2020, Le Croisic et La Turballe en 2021).

Le Directeur du syndicat mixte, dont les locaux seront basés à St Nazaire, sera M. Gildas GUGUEN, ancien directeur du port de La Turballe et ancien DGS de la mairie de La Turballe.

Cette évolution dans la propriété des ports ne change en rien le fonctionnement actuel de la Saeml qui voit simplement son prioritaire changer.

4. Barème 2020

Le projet de barème ne fait l'objet d'aucune observation.

5. Points divers

- ***Point sur les autorisations de vente du bar***

D'après l'antenne turballaise du Corepem, les limites de ventes du bar à compter du 1r décembre sont fixés à 250 KG par jour et par marée pour les fileyeurs, les ligneurs et les chalutiers de fonds.

- ***Nouveau site web***

M. PALLADIN fait état de l'avancement du projet de modernisation des outils de vente qui ont causé quelques soucis lors de leur mise en service.

Il informe le conseil du lancement du nouveau site Web du port sur lequel sont désormais regroupées toutes les informations avant, pendant et après la vente pour les usagers.

Il rappelle également l'existence du site Prevapport (qui vient de faire l'objet d'une mise à jour) et l'importance de la qualité des prévisions d'apports pour toute la filière.

- ***Carénage sur la jonchère du prince***

L'administration a interdit toutes les opérations de carénage sur la jonchère du prince :

- ✓ Pour les gros navires : de façon définitive (ils doivent faire leur carénage à La Turballe avant de remonter au Croisic)
- ✓ Pour les petits navires : Jusqu'à la remise en état de la station de traitement et le confinement des eaux de ruissellement sur la zone.

Si le département a fait savoir qu'il était prêt à remettre en état cette station de traitement, il s'est heurté à un problème de propriété puisque la station est située sur un terrain municipal.

Des discussions doivent donc avoir lieu entre la mairie et le département (en fait le syndicat mixte) pour résoudre cette situation.

- ***Demandes diverses***

Il faudrait inverser les commandes de l'une des grues pour la remettre en conformité avec les autres.

La réunion s'est achevée à 12h00